



# Loi sur le regard tout à l'égout

Par **melody77**, le **09/08/2016** à **08:44**

Bonjour,

nous avons acheté une maison fin juin et nous avons reçu un certificat de non conformité par rapport au regard du tout à l'égout.

On nous a demandé de le chercher et sinon d'en créer un.

Est-ce vraiment obligatoire? Que risquons-nous si cela n'est pas fait ?

la mairie nous a donné une photocopie de l'antenne et nous a indiqué que cela se trouve entre 6m et 6m50 et 2 m de profondeur. Je ne me vois pas casser toute la terrasse et retourner le terrain sans savoir exactement où cela se trouve.

Nous avons en plus jusqu'au 17 aout pour nous mettre en règle par rapport à la société.